

Révision du POS prescrite le 27 avril 2009
Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2012
PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2012
Vu pour être annexé à la délibération du CM du 17 décembre 2012

Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2021
Vu pour être annexé à la délibération du CM du 9 juillet 2021
Signature et tampon de la mairie



LEGENDE :

- UC Centre urbain traditionnel
- UE Zone urbaine d'habitat plus récent
- UL Zone urbaine de loisirs
- 1 AUEh Accueil futur de l'habitat
- 1 AUEc Accueil futur d'une zone mixte habitat/commerces
- 1 AUL Accueil futur d'une zone dédiée aux loisirs
- 1 AUA Accueil futur d'une zone dédiée à l'activité artisanale
- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- Ar Bâti isolé en campagne
- Ara Activité artisanale en campagne
- NPp Zone naturelle naturelle de protection du patrimoine et de l'archéologie
- NPB Zone naturelle protégée (sites d'intérêt paysager du SCOT du Pays de Vitré)
- Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)
- Plans d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en janvier 2010 par Dervenn, inventaire ni exhaustif ni stable)

- Emplacements réservés
- Site archéologique
- 100m Zone affectée par le bruit liée au classement de la RD 41 en voie bruyante
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Boisements répertoriés "Espaces Boisés Classés" au titre de l'article L130-1 du CU
- Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m
- Haies repérées au titre de l'article L123-1-7 du CU
- Boisements repérés au titre de l'article L123-1-7 du CU
- PPRI (voir détail en annexe 10 du PLU)
- Droit Préemption Urbain sur les zones U et AU institué par la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2013

EMPLACEMENTS RESERVES

n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'une voie piétonne 1440 mètres carrés	Commune
2	Extension du cimetière, création d'un parking, d'une voie de 2000 m, d'un cours d'AU et aménagement paysager 2000 m, d'un cours d'AU et aménagement	Commune
3	Création d'une voie piétonne 1550 mètres carrés	Commune
4	Création d'une voie piétonne 1140 mètres carrés	Commune
5	Création d'une voie piétonne 750 mètres carrés	Commune
6	Création d'une voie piétonne 1210 mètres carrés	Commune
7	Extension ou création d'une nouvelle station d'épuration 3000 mètres carrés	Commune
8	Création d'une voie de desserte et de nouveaux équipements de loisirs ou touristiques et aménagement paysager 7171 mètres carrés	Commune
9	Elargissement de la route pour sécurité du passage 92 mètres carrés	Commune

